

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *152*

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### LOCATION/MAINTENANCE DE FONTAINES A EAU MISES A DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX MARCHE N°17138 - AVENANT N° 1

\*\*\*\*\*

Vu le marché n°17138 notifié à la société SEQUOIA PART en date du 4 décembre 2017, conclu pour une période initiale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et reconduit tacitement sur les exercices 2019, 2020 puis 2021.

Vu les montants initiaux du marché répartis comme suit :

- Part forfaitaire correspondant à la mise à disposition de 54 distributeurs, pour un coût annuel de 9072.00€ HT,
- Part à bons de commande pour l'achat de 400 000 gobelets maximum par an dont le coût d'achat est fixé à 1€ les 100 unités.

Considérant les besoins exprimés par deux services de la collectivité désireux de s'inscrire dans une démarche environnementale, de disposer de fontaines en lieu et place de l'utilisation de bouteilles plastiques,

Considérant la proposition de la société SEQUOIA PART, répondant pleinement aux attentes, pour un coût de location/installation/maintenance correspondant strictement au tarif révisé de locations des autres fontaines et la réalisation par la collectivité des aménagements techniques nécessaires,

Considérant que les crédits nécessaires pour ces adjonctions sont inscrits sur la ligne 011 6135 020 ;

J'ai donc décidé de signer un avenant au marché conclu avec la société SEQUOIA PART SAS dont le siège est établi à Toulouse, en vue de la location de deux fontaines à eau supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2021, pour un tarif forfaitaire mensuel de 14.72€ HT par fontaine soit 176.64€ HT pour les 2 fontaines sur la période de 6 mois considérée.

Cet avenant représente une augmentation du montant global de la part forfaitaire de 3.70%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210629-decision21152-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

Affichage : 29/06/2021

Carcassonne, le 29 JUN 2021

